

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois
séance du 19/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Éric, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent.

Absent : M. CANIS Rémi.

Absents excusés : Mme MONKA Cathy qui donne procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette et M. DUFOUR Benoît qui donne procuration à M. LETHO DUCLOS Gérard.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 12/01/2023 - Date d'affichage : 12/01/2023

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 19 janvier 2023

Ordre du jour de la séance :

- 1/ Travaux Eglise : fissures - plancher sous la cloche.**
- 2/ Contrat pour remplacement temporaire d'Isabelle.**
- 3/ Boucle de l'Artois - passage le 2 avril.**
- 4/ Centenaire du monument aux morts.**
- 5/ Projet éoliennes : voir note de synthèse.**
- 6/ Questions diverses.**

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Economie d'énergie :

A l'unanimité, les conseillers décident de ne pas rallumer les projecteurs de la Mairie.

Pour l'instant, l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin a permis d'économiser 1186 KWh, soit 209,12 € en 2 mois. Ce qui semble peu mais c'est un bon début.

- Régularisation délibération prise le 1er décembre 2022 pour le passage à la M57 :

Madame le Maire rappelle que le 23 juin 2022, nous avons délibéré pour acter le passage à la M57, la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable. Nous avons opté pour le recours à la nomenclature développée.

La Trésorerie de Bapaume nous fait savoir qu'il aurait fallu choisir la nomenclature simplifiée.

Après en avoir délibéré, nous décidons, à l'unanimité des membres présents et représentés, de choisir la nomenclature simplifiée. Une nouvelle délibération sera prise pour acter ce changement.

1/ Travaux Eglise : fissures - plancher sous la cloche :

Avis favorable à la réparation des fissures dans l'église par l'entreprise MUCHEMBLED de Souastre pour un montant TTC de 4 250,40 € et à l'entreprise BODET pour la pose d'un plancher sous la cloche d'un montant TTC de 2 282,40 €.

2/ Contrat pour le remplacement temporaire d'Isabelle HEQUET :

Isabelle HEQUET doit subir une opération à la main prochainement et sera absente environ 6 semaines. C'est Lize BAL qui la remplacera pendant son absence et nous lui avons prévu un contrat de 5h par semaine afin d'effectuer le ménage dans les bâtiments communaux.

3/ Boucle de l'Artois - passage le 2 avril :

Cette course cycliste traversera Saily le dimanche 2 avril entre 14h et 15h. Les coureurs viendront de Bayencourt pour se diriger vers Hébuterne. Madame le Maire demande aux conseillers ceux qui seront disponibles à cette date-là pour faire le signaleur aux différents carrefours avant d'établir la liste qui sera envoyée aux organisateurs. Il en faut au minimum 8.

4/ Centenaire du monument aux morts :

On y réfléchit mais on est encore dans le flou. On va voir avec le Comité des Fêtes.

5/ Intervention d'EDF Renouvelables pour le projet éolien :

MM Hadrien MANANT et Constantin MESTHENAES nous présentent le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Saily-au-Bois. Les conseillers, après avoir entendu l'exposé et posé des questions sur ce projet, se sont dits favorables à 9 voix sur 11 (M. Rémi CANIS étant absent et Mme Marie-Christine PLOUVIER arrivée après le vote, n'avaient pas le droit de vote car les éoliennes pourraient être érigées sur leurs propres terrains).

- 1 - à condition qu'elles soient au minimum à 850 mètres des habitations.

- 2 - à la poursuite de l'étude du projet de parc éolien, ainsi qu'à la promesse de bail emphytéotique et la constitution de servitudes proposées par la Société EDF Renouvelables pour l'utilisation et l'usage des chemins ruraux visés par ladite promesse.

- 3 - autorisent Madame le Maire à signer avec la Société EDF Renouvelables France ou avec la Société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables, la promesse de constitution de servitudes pour les chemins ruraux présentés ainsi que la convention d'utilisation des voies publiques.

6/ Questions diverses :

- Elagage rue de l'arbre d'Or.

- Rappeler une fois de plus au Transport DAIDOU que son camion est en stationnement très gênant depuis plusieurs jours.

- Une bouche d'égout à rénover rue aux Cailloux.

- Eglise : les parois deviennent toutes vertes - Voir avec l'Entreprise GACOZY pour asperger un algicide ainsi que sur la toiture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochaine réunion le 2 mars à 19h30.